



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRETE PREFECTORAL**

N° 2017/1856  
en date du 14 DEC. 2017

portant publication de la liste, par établissement ou par organisme,  
des formations hors apprentissage ouvrant droit à recevoir  
des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage

**LE PRÉFET DE LA REGION GRAND EST**

VU les articles L. 6241-8 à L. 6241-10 du Code du travail ;

VU l'article R. 6241-3 du Code du travail ;

VU la circulaire du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social en date du 14 novembre 2014, relative à l'élaboration des listes des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « hors quota » de la taxe d'apprentissage ;

APRES concertation au sein du bureau du CREFOP le 12 décembre 2017,

SUR proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste pour la région Grand Est des formations hors apprentissage dispensées par les établissements mentionnés à l'article L 6241-9 et des organismes et services mentionnés aux 1° à 5° de l'article L 6241-10 du Code du Travail, implantées dans la région, susceptibles de bénéficier des dépenses libératoires, est fixée comme suit dans l'annexe jointe au présent arrêté pour la collecte 2018 de la taxe d'apprentissage.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Strasbourg, le 14 DEC. 2017

Le Préfet  
P. Le Préfet  
Le Secrétaire Général pour  
les Affaires Régionales et Européennes,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

**Blaise GOURTAY**

Préfecture de la Région Grand Est- 5 Place de la République – 67073 STRASBOURG CEDEX

TEL : 03 88 21 67 68 - FAX : 03 88 21 60 07 - courriel : prenom.nom@grand-est.gouv.fr

Site Internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est>